



Communiqué officiel

Mollens - Aminona Construction d'un complexe hôtelier Premier thème abordé

L'alimentation en eau

Le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieur IDEALP à Sion pour analyser les capacités en eau plus particulièrement sur le secteur d'Aminona. Les conclusions sont claires. Les capacités en eau potable sont suffisantes pour alimenter le projet de complexe hôtelier d'Aminona. Il restera même une réserve de l'ordre de 15% pour des développements futurs de la zone à bâtir sur Aminona.

Malgré cette situation, les réservoirs d'accumulation construits dans les années 80 à l'Aminona, ne suffisent pas pour assurer l'alimentation en eau en regard de la construction du projet de complexe hôtelier. La commune devra donc agrandir le réservoir existant situé sur les hauts de Plumachit. Ainsi une réserve de 750 m³ est prévue et sera construite uniquement si le projet se réalise. La commune ne souhaitant pas investir l'argent du contribuable sans nécessité avérée.

L'agrandissement du réservoir existant sera financé à 60% par l'investisseur du projet de complexe hôtelier d'Aminona et le solde par la commune en prélevant les fonds restant sur les taxes de raccordement à l'eau potable et aux égouts que devra encore payer le requérant du projet.

Ces modalités ont été inscrites dans une convention signée le 24 février 2009 entre la commune et l'investisseur. Cette convention fait partie intégrante des autorisations de construire qui ont été délivrées.

*Pour plus d'information sur ce magnifique projet hôteleir veuillez consulter le site internet de la commune de Mollens www.mollens.ch
ou le site officiel d'Aminona Luxury Ressorst and Village SA (ALRV) www.alrv.ch
ou encore sous Faceboock en tapant Aminona*

Pour la commune de Mollens
Stéphane Pont - Président de la municipalité